

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Évaluation de nos résultats

(Document distribué aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève, 83.1 LIP)

Identification

Nom de l'école :	École :	Date :	Nombre d'élèves :	Nom de la direction :
Des-Trois-Cantons	<input checked="" type="checkbox"/> Primaire	9 mai 2022	73	Francis Larochelle
	<input type="checkbox"/> Secondaire			Personne chargée de coordonner l'équipe de travail :
				Francis Larochelle

Priorités d'action pour l'année 2021-2022

1. Poursuivre nos mécanismes de transmission de l'info entre les adultes.
2. Poursuivre le mécanisme de suivi auprès de l'élève victime.
3. Compréhension commune du code de vie pour tout le personnel de l'école.
4. Application cohérente et rigoureuse du code de vie par tout le personnel.

Mesures mises en place pour chacune des priorités d'action

1. S'assurer que les billets jaunes ou rouges soient émis, remis à l'enseignant et signé par le parent.
2. Mandater un adulte pour chaque cas d'élève victime d'intimidation afin qu'il fasse le suivi auprès de celui-ci (un adulte signifiant pour l'élève).
3. Discussion du code de vie à chaque situation particulière (faire preuve de flexibilité).
4. S'assurer que le personnel intervienne mette en place les conséquences éducatives en lien avec le comportement.

Résultats obtenus pour chacune des priorités d'action

1. Meilleure circulation de l'info entre les adultes, interventions rapides.
3. Meilleur suivi auprès des élèves victimes et diminution des gestes de violence ou d'intimidation auprès de ceux-ci.
4. Meilleure compréhension du code de vie et application plus cohérente et rigoureuse des conséquences aux élèves.

Changements à apporter pour l'année 2022-2023

1. Utilisation du nouveau sondage portant sur la violence et l'intimidation qui sera disponible dès 2022-2023.